



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Association C.A.U.E. de la Gironde

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association C.A.U.E. de la Gironde
283 rue d'Ornano - 33000 BORDEAUX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33700 Mérignac

Association C.A.U.E. de la Gironde

283 rue d'Ornano - 33000 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de l'association C.A.U.E. de la Gironde,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.A.U.E. de la Gironde relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

La note « 7. Evénements post clôture et continuité d'exploitation » de l'annexe fait état des mesures prises pour assurer la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à analyser les dispositions envisagées à cet égard.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné la situation de votre association au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 23 juillet 2026

KPMG SA

 Signature numérique
de Guillaume
Salommez
Date : 2026.07.23
18:00:05 +02'00'

Guillaume SALOMMEZ

Associé

BILAN - ACTIF

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial				
- Autres	64 646	60 807	3 840	7 230
- Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
- Terrains	1 606 709		1 606 709	1 606 709
- Constructions	2 528 980	1 043 132	1 485 848	1 786 733
- Installations techniques, matériel et outillage industriel				
- Autres immobilisations corporelles	264 520	197 968	66 552	81 899
Immobilisations financières :				
- Participations				
- Autres titres immobilisés	220 988		220 988	320 113
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	250		250	250
TOTAL de l'actif immobilisé (III)	4 686 092	1 301 907	3 384 185	3 802 933
Stocks et en-cours :				
Marchandises	8 654	5 469	3 186	5 384
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés	6 990		6 990	15 288
Autres	62 900		62 900	47 413
Charges constatées d'avance	28 383		28 383	30 521
Valeurs mobilières de placement :				748
Disponibilités (autres que caisse)	590 860		590 860	1 287 876
Caisse	385		385	385
TOTAL de l'actif circulant (IV)	698 172	5 469	692 704	1 387 615
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	5 384 264	1 307 376	4 076 888	5 190 548

BILAN - PASSIF

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Fonds propres		
Capital social ou individuel		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
Autres réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	4 427 870	4 427 870
Réserves pour le projet de l'entité	288 746	1 971 071
Report à nouveau	-1 071 000	-1 682 325
Exédent ou déficit de l'exercice		
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL des fonds propres (I)	3 645 616	4 716 616
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reports liés aux legs ou donations	35 640	
Fonds dédiés	35 640	
TOTAL des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions pour risques	61 942	81 453
Provisions pour charges	61 942	81 453
TOTAL Provisions (III)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes	300	
Fournisseurs et comptes rattachés	27 776	31 137
Autres	300 615	351 342
Produits constatés d'avance	5 000	10 000
TOTAL des dettes (IV)	333 691	392 479
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	4 076 888	5 190 548

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1
	Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de marchandises	79 200	77 290
Production vendue	614	
Vente de biens et de services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de services	12 565	5 562
Produits de tiers financeurs		
Concours publics - Taxe d'aménagement	1 200 000	500 290
Subventions	42 152	39 589
Utilisation des fonds dédiés		
Reprises sur amortissements, dépréciations, Provisions	19 512	89 050
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	20 894	8 821
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 374 937	720 602
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)	-2 020	159
Achats d'approvisionnement		
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes	270 090	355 735
Impôts, taxes et versements assimilés	144 367	162 597
Salaires	1 194 946	1 224 948
Cotisations sociales	480 356	536 702
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	134 477	133 544
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report des fonds dédiés	4 219	9 361
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	35 640	
Autres charges	1 978	2 885
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 264 053	2 425 931
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-889 116	-1 705 329
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur dépréciations et provisions	12 071	27 753
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilière de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	12 071	27 753
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Valeur comptable des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilière de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	0	0
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	12 071	27 753
3-RESULTAT COURANT AVANT IMPOT 1+2	-877 045	-1 677 576
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	190 755	49
	-190 755	-49
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VII)	3 200	4701
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 387 009	748 355
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VII)	2 458 009	2 430 680
BENEFICE OU PERTE	-1 071 000	-1 682 325

Association C.A.U.E. 33

**Annexe aux comptes
annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2025
Montants exprimés en Euros**

Association C.A.U.E. 33
283 rue d'Ornano – 33000 Bordeaux

Ce rapport contient 14 pages

Table des matières

1	Objet social	1
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisés	2
3	Description des moyens mis en œuvre	3
4	Faits majeurs de l'exercice	4
4.1	Événements principaux de l'exercice	4
4.2	Principes, règles et méthodes comptables	4
4.2.1	Présentation des comptes	4
4.2.2	Méthode générale	4
4.2.3	Changement de méthode d'évaluation	5
4.2.4	Changement de méthode de présentation	5
5	Informations relatives au bilan	7
5.1	Actif	7
5.1.1	Tableau des immobilisations	7
5.1.2	Tableau des amortissements	7
5.1.3	Informations relatives à la réévaluation	7
5.1.4	Immobilisations incorporelles	8
5.1.5	Immobilisations corporelles	8
5.1.6	Créances	9
5.1.7	Valeurs mobilières de placement	9
5.1.8	Charges constatées d'avance	10
5.2	Passif	11
5.2.1	Fonds associatifs	11
5.2.2	Fonds dédiés	
5.2.3	Provisions pour risques et charges	12
5.2.4	Engagements en matière de retraite	12
5.2.5	Etat des dettes	13
5.2.6	Fournisseurs et comptes rattachés	13
6	Informations relatives au compte de résultat	14
6.1	Cotisations sans contrepartie	14
6.2	contributions en nature du compte du résultat	14
6.2.1	Concours publics	14
6.3	Ventilation des produits d'exploitation	14

6.4	Ventilation de l'effectif moyen	15
6.5	Résultat exceptionnel	15
7	Evénements post clôture	16

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations, et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Il est représenté à la commission départementale d'urbanisme et à la conférence permanente du permis de construire.

Il est consulté avant toute demande du permis de construire par les maîtres d'ouvrage qui, en application des articles 4 et 5 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, n'ont pas fait appel à un architecte. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisés

La nature des activités ou mission sociales réalisées durant l'exercice 2025 peut être résumé ainsi :

- Formations organisées par le CAUE concernant les enjeux climatiques, l'arbre et le sol et les autorisations d'urbanisme et eaux pluviales.
- Organisation de conseils en présentiel à destination des particuliers au siège et dans 39 points de permanences répartis dans toute la Gironde.
- Organisation de journées de sensibilisation pendant les week-ends à destination du grand public. (Journées Européennes du patrimoine)

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité de formations sur le terrain : Cette activité s'est exercée auprès des élus des collectivités locales en organisant des visites sur le terrain.
- Les permanences : Cette activité s'est exercée auprès des particuliers par les conseillers qui s'y rendent à l'aide des véhicules de services loués par le CAUE.
- Les journées de sensibilisation pour le grand public ont été organisées dans le département de la Gironde, (Saint Emilion pour les JEP 2025).

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements
 - o Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : Néant
 - o Engagés et terminés dans l'exercice :
- Agencement d'un bureau pour le coworking d'une valeur de 1 626 € et installation de serrures sur les bureaux individuels pour une valeur de 2 877 €
 - o Engagé dans l'exercice mais non terminés à la clôture : néant
- Ressources humaines
 - o Recrutements de l'exercice : néant
- Autres moyens / dépenses engagés
 - o Formation : le nombre de sessions de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 10 sessions en 2025 à comparer aux 11 sessions au titre de l'exercice précédent.
 - o Communication : Flyers, affiches, films, site internet du CAUE, réseaux sociaux.

4 Faits majeurs de l'exercice

4.1 Evénements principaux de l'exercice

Pour faire face à la baisse continue des reversements de la Taxe d'aménagement au CAUE réalisés par le Conseil départemental de la Gironde, (500 k € reversé en 2024 et 1.2 millions reversés en 2025 pour un budget initial du CAUE d'environ 2.4 millions d'€), l'association a dû, en plus des économies réalisées sur ses dépenses générales, procéder à 6 licenciements économiques afin d'alléger la masse salariale qui représente environ 80% de son budget. Les notifications de licenciement ont été envoyées le 13 juin 2025, 3 salariés ayant acceptés le CSP sont partis fin juin et 3 autres mi-septembre.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

4.1.1 Méthode générale

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 ainsi que les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 applicables au 1^{er} janvier 2025.

4.1.2 Changement de méthode d'évaluation

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, notre association a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ainsi que le règlement ANC 2023-03.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du plan comptable général. Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications concernent :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charges ;
- La création / modification de comptes du plan comptable général ;
- L'introduction de nouveaux modèles de bilan, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

4.1.3 Changement de méthode de présentation

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles.

Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC 2022-06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

TABEAU DE RECLASSEMENT DES POSTES N (PRESENTATION SELON ANC 2022-06)

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle	Montant après reclassement
Transferts de charges de personnel (avantages en nature et remboursements)	44260.47€	Reclassés selon la nature de l'opération	Salaires (en diminution)	1194946.47€
Transferts de charges : refacturations	1860.74€	Reclassés selon la nature de l'opération	Production vendue	12565.24€
Transferts de charges : remboursements d'assurance	0	Reclassés selon la nature de l'opération	Autres produits	10506.49€
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles (en produits exceptionnels)	0	Reclassés en produits d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (en charges exceptionnelles)	0	Reclassés en charges d'exploitation	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0
Quote-part de subvention d'investissement virées au résultat (en produits exceptionnels)	0	Reclassés en produits d'exploitation	Subventions	42152.00€

Charges constatées d'avance	28383.06€	Présentées en « Créances - charges constatées d'avance »	Actif circulant - créances	98032.80€
Frais d'établissement	0	Présentés dans un poste spécifique hors immobilisations	Frais d'établissement	0
Avances et acomptes sur immobilisations	0	Regroupés avec les immobilisations en cours	Immobilisations en cours	0

5 Informations relatives au bilan

5.1 Actif

5.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	64 646			64 646
Immobilisations corporelles	4 394 599	5 609		4 400 208
Immobilisations financières	320 363		99 125	221 238
TOTAL	4 779 608	5 609	99 125	4 686 092

5.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	57 416	3 391		60 807
Immobilisations corporelles	919 258	321 842		1 241 100
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	976 674	325 233		1 301 907

5.1.3 Informations relatives à la réévaluation

Au cours de l'exercice, il n'a été procédé à aucune réévaluation.

5.1.4 Immobilisations incorporelles

5.1.4.1 Principaux mouvements

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
	néant	

Méthode d'amortissement :

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Site internet	Linéaire	6 ans

5.1.5 Immobilisations corporelles

5.1.5.1 Principaux mouvements

Un bureau a été aménagé en espace coworking pour un montant de 1 625 €

Des serrures ont été installées sur les portes des bureaux pour un montant de 2 877 €

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Agencement bureau coworking	1 625	
Serrures pour portes de bureaux	2 877	

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune mise au rebut.

Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Type structure ou composant	Mode	Durée
Constructions	structure	Linéaire	25 ans
Bois -bardage-couverture	composant	Linéaire	25 ans
Etanchéité	composant	Linéaire	20 ans
Menuiseries extérieures	composant	Linéaire	25 ans
Sas entrée	composant	Linéaire	15 ans
Serrurerie	composant	linéaire	25 ans
Motorisation portail	composant	linéaire	10 ans
Peinture	composant	linéaire	15 ans
Revêtement sols et murs	composant	linéaire	15 ans
Electricité	composant	linéaire	20 ans
Luminaires	composant	linéaire	20 ans
Automatismes	composant	linéaire	20 ans
CVC plomberie sanitaire	composant	linéaire	20 ans
Ventilateur de brassage	composant	linéaire	15 ans
Unités extérieures	composant	Linéaire	20 ans
Unités intérieures cassettes	composant	Linéaire	15 ans
VMC doubles flux	composant	Linéaire	20 ans
Ascenseur	composant	Linéaire	20 ans
Aménagement paysager	composant	Linéaire	25 ans
Gestion des énergies	composant	Linéaire	15 ans
Installations générales		Linéaire	5 ans
Matériel informatique		Linéaire	3 et 5 ans
Matériel de bureau		Linéaire	3 et 5 ans
Mobilier de bureau		Linéaire	10 ans

La dotation aux amortissements du bâtiment a été majorée pour tenir compte de l'évaluation de la valeur probable de revente en 2027.

5.1.6 Créances

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à 1 an.

5.1.7 Valeurs mobilières de placement

Néant.

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
				-
Total	-	-	-	-

5.1.8 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 28 383 €, dont principalement :

- 5 214 € pour les frais d'abonnement et d'assistance pour le logiciel de paye,
- 8 577 € pour les contrats annuels d'assurances,
- 1 810 € pour les contrats d'assurances du chantier d'Ornano
- 1 510 € pour la documentation,
- 680 € pour les loyers du matériel informatique et photocopieur pris en location,
- 3 500 € pour des frais de montage d'une future exposition que le CAUE va accueillir.

5.2 Passif

5.2.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	1 971 071	- 1 682 325		288 746
Autres réserves	4 427 870			4 427 870
Résultat de l'exercice	- 1 682 325	- 1 071 000	- 1 682 325	- 1 071 000
Total Fonds associatifs	4 716 616	- 2 753 325	- 1 682 325	3 645 616

Le résultat 2024 a été affecté en « report à nouveau » conformément au PV d'AG du 06/05/25.

5.2.2 Fonds dédiés

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds Agence de l'Eau	0	35 640	0	35 640
Total Fonds dédiés	0	35 640	0	35 640

5.2.3 Provisions pour risques et charges

5.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour charges	81 453		19 511	61 942
Provisions pour risques				
TOTAL	81 453	-	19 511	61 942

5.2.3.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

- Provision pour charges

Cette provision correspond aux indemnités de fin de carrière. (Cf. § suivant).

- Provision pour risques

Pas de risque constaté sur l'exercice 2025

5.2.4 Engagements en matière de retraite

Option retenue :

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.

Méthode de calcul retenue depuis l'exercice clos au 31/12/2010 :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 « Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées » (P.B.O).

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2025 est de 4.10%.

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales (taux de 45% retenu).

Calcul sur la base de l'effectif présent au CAUE 33 au 31/12/2025, dans le respect de la bonne application de la convention collective du CAUE (convention collective des architectes), ainsi que de l'accord d'établissement du 26 juillet 2017.

Au 31/12/2025, le montant de la provision pour engagements de retraite s'élève à 61 941.50 Euros.

5.2.5 Etat des dettes

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

5.2.6 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs		5 946
Dont Fournisseurs d'immobilisations		-
Factures non parvenues		21 830

Pour l'essentiel des factures non parvenues, il s'agit des honoraires de commissaires aux comptes pour 17 500 €, une facture de consommation copie pour 1 674 € ainsi que des abonnements informatiques pour un montant de 1 175 €.

6 Informations relatives au compte de résultat

6.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Les cotisations sont comptabilisées en haut du compte de résultat.

6.2 Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature :

La condition suivante devant être remplie ne l'est pas :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension

Les contributions volontaires en nature concernent principalement la présence des administrateurs aux assemblées générales et aux conseils d'administration

6.2.1 Concours publics

Le compte concours public contient les reversements de la taxe d'aménagement applicable sur les constructions autorisées à partir du 1^{er} mars 2012, sachant qu'une quote-part de la taxe d'aménagement perçue par le Conseil Départemental est obligatoirement affectée au financement du CAUE.

La taxe d'aménagement est comptabilisée en concours public depuis l'exercice 2020.

6.3 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits	
Cotisations	79 200
Ressources propres (prestations de service, ventes de jeux...)	13 179
Concours publics Taxe d'aménagement	1 200 000
Produits divers de gestion courante	12 071
Produits financiers	19 512
Reprise de provision	
Total	1 387 009

6.4 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Cadres	17	
- Agents de maîtrise et techniciens		
- Employés	3	
- Ouvriers		
TOTAL	20	

6.5 Résultat exceptionnel

Une dotation aux amortissements exceptionnels a été passée pour accélérer l'amortissement du bâtiment afin que sa valeur nette comptable ne soit plus au-dessus de sa valeur probable de vente

7 Événements post clôture et continuité d'exploitation

Lors du conseil d'administration du 12 mars 2026, qui a voté l'arrêté les comptes 2025, nous nous appuyons sur un engagement écrit du Président du Conseil Départemental en date du 19 février 2025 indiquant un montant de 1 800 000 € de taxe d'aménagement à reverser au CAUE de la Gironde pour les années 2026 et 2027.

Le 13 avril 2026, le Conseil Départemental a voté un budget qui a été rejeté ensuite par la Chambre Régionale des Comptes.

Le 29 juin 2026, le Conseil Départemental a voté un budget révisé, revu à la baisse pour les subventions versées aux organismes départementaux. Ce budget a été validé par la Chambre Régionale Des Comptes. Le résultat du vote prévoit un reversement de TA à hauteur de 1 300 000 € pour le CAUE au titre de l'exercice 2026. Ce nouveau montant était de nature à compromettre la continuité de l'exploitation et a nécessité de prendre des mesures correctives.

Afin de garantir sa continuité d'exploitation, et à la suite du conseil d'administration extraordinaire du 8 juillet 2026, l'association a mis en place, sur l'exercice 2026, un deuxième plan de retour à l'équilibre, incluant la mise en œuvre d'un plan de licenciement collectif de 9 salariés. Les indemnités de fin de contrat inhérentes à ce plan de licenciement non pas été provisionnées sur l'exercice 2025 mais seront constatées sur l'exercice 2026, conformément à la réglementation comptable.

Les réductions de dépenses permettront de faire face aux baisses de financements allouées par le Conseil Départemental de la Gironde.

De plus, le conseil d'administration extraordinaire du 8 juillet a donné mandat au Président du CAUE pour engager la vente de notre bâtiment afin de générer une rentrée de trésorerie sur les exercices suivants.

